

VIGILANCE CARTE BLEUE

Carte Bancaire (CB) : Moyen de paiement le plus usité lors des transactions financières par les particuliers et certaines PME.

DE QUOI PARLE T-ON ?

Le paiement par carte bancaire souvent appelée carte bleue (CB) est devenu "monnaie courante" dans notre monde actuel.

Le volume des transactions effectuées quotidiennement est gigantesque.

La tentation est donc grande pour bon nombre d'escrocs de voler la carte bleue ou les données qu'elle contient, par tous les moyens « physiques ou numériques ».

Une meilleure connaissance des risques liés aux facilités de vol des informations contenues dans une carte bancaire doit permettre à son détenteur de mieux se prémunir.



Explications :

Si le vol physique de ces cartes représentait encore il y a peu le plus grand risque, désormais les nouvelles technologies rendent possible d'autres types d'exactions notamment le piratage numérique.

- Le vol des informations et du code de la carte réalisé par des escrocs peut se faire sur un Distributeur Automatique de Billets (DAB) en insérant un dispositif électronique permettant, dans un premier temps, de visualiser le code de sécurité de la carte saisi par son propriétaire et, dans un second temps, de récupérer la CB provisoirement bloquée dans le distributeur.

- Le paiement sans contact se démocratisant ces dernières années rend les paiements encore plus rapides mais aussi plus vulnérables :

Depuis quelques mois, un moyen simple d'utilisation permet de pirater les CB. L'escroc se dote d'une application qui scanne à courte distance (50 cm à 1 m) tous les appareils équipés de la technologie NFC (utilisée lors des paiements sans contact) pour subtiliser les informations bancaires.

- Paiement sur Internet. Une fois les données validées, elles sont transmises sans retour possible.

- Phishing message contenant un programme malveillant qui s'installe sur votre ordinateur et récupère vos données et informations bancaires. Message intrusif réclamant vos identifiants (login – mot de passe) et vous dirige vers un faux site bancaire.

Précautions :

- Sur votre ordinateur, ne pas cliquer sur des pièces jointes dont vous ne connaissez pas la provenance.

- Dotez-vous d'un antivirus incluant une protection bancaire.

- Ne donnez jamais vos identifiants bancaires. Aucune banque ne réclame ces informations par courriel !

- Effectuez vos achats sur Internet à l'aide d'une @carte (carte virtuelle éphémère attribuée par votre banque valable pour un seul type d'achat, pour un seul montant et pour un jour précis).

- Ne payez que sur des sites sécurisés dont l'adresse commence par https.

- Protégez-vous des regards indiscrets lorsque vous payez à un guichet, à une caisse ou si vous retirez de l'argent à un distributeur automatique.

- Sachez qu'un commerçant doit obtenir votre approbation pour utiliser le paiement sans contact de votre CB.

- Protégez votre CB équipée du paiement sans contact au moyen d'étuis empêchant l'interception frauduleuse des signaux émis de votre CB ou, si vous le souhaitez, demandez à votre banque de désactiver la technologie NFC.

- Consultez régulièrement les relevés de votre compte bancaire pour signaler toute anomalie à votre banque.

Réactions :

Dès que vous êtes victime ou que vous pensez l'être, réagissez de la façon suivante :

- Vérifiez auprès de votre banque si des transactions illicites ont été passées sans votre accord.

- Une plainte doit être déposée auprès des forces de l'ordre (Police/Gendarmerie) en cas de vol de carte bleue, de vol d'informations ou de données.

AU MOINDRE DOUTE, ALERTEZ IMMÉDIATEMENT LES FORCES DE L'ORDRE